



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information **SÉCHERESSE** Côtes-d'Armor



À compter du 15 juillet 2026,

- la zone sud est placée en **alerte renforcée** ;
- le reste du département est placée en **alerte**.



Dans les zones en alerte, les principales restrictions d'eau temporaires sont :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricoles selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et golfs de 8h à 20h ;
- interdiction d'arroser des potagers de 10h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries, les façades ou encore les véhicules ;
- interdiction de manoeuvrer des vannes (plans d'eau, écluses, ...) sauf autorisation ;
- réduction de la consommation d'eau à usage professionnel.

Dans la zone en alerte renforcée, les principales restrictions d'eau temporaires sont globalement identiques à celles prévues dans la zone d'alerte, mais avec des exigences accrues sur les prélèvements et des plages horaires plus étendues concernant les interdictions.



Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>

